

APPARTEMENTS
IMMEUBLES
PAVILLONS
COPROPRIETES
PAVILLIONS
GYMNASES
CHATEAUX
HOTELS
VILLAS, MAISONS
ECOLES....

TOUT TYPE D'EDIFICES

AUDIT ENERGETIQUE

*POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
FACILE ET EFFICACE. CONFIEZ-NOUS
VOTRE PROJET!*

ET DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un document qui sert principalement à estimer la consommation d'énergie et les taux d'émission de gaz à effet de serre d'un logement (ou bâtiment). Il doit être intégré au dossier de diagnostic technique (DDT) et être remis au futur acquéreur ou locataire du logement.



POURQUOI ?

L'audit énergétique est un outil essentiel pour vous aider à bien entreprendre votre démarche d'efficacité énergétique. Il est fortement recommandé de le réaliser le plus tôt possible dans votre démarche. Il est également important de le mettre à jour régulièrement pour maintenir une progression constante de votre performance énergétique.

En termes concrets l'audit énergétique est un état des lieux exhaustif des performances énergétiques de votre entreprise. Il a pour objectif de fournir des suggestions de scénarios de travaux d'efficacité énergétique, évalués en termes de gains et de coûts, adaptés aux besoins spécifiques de votre entreprise (tertiaire ou industriel).



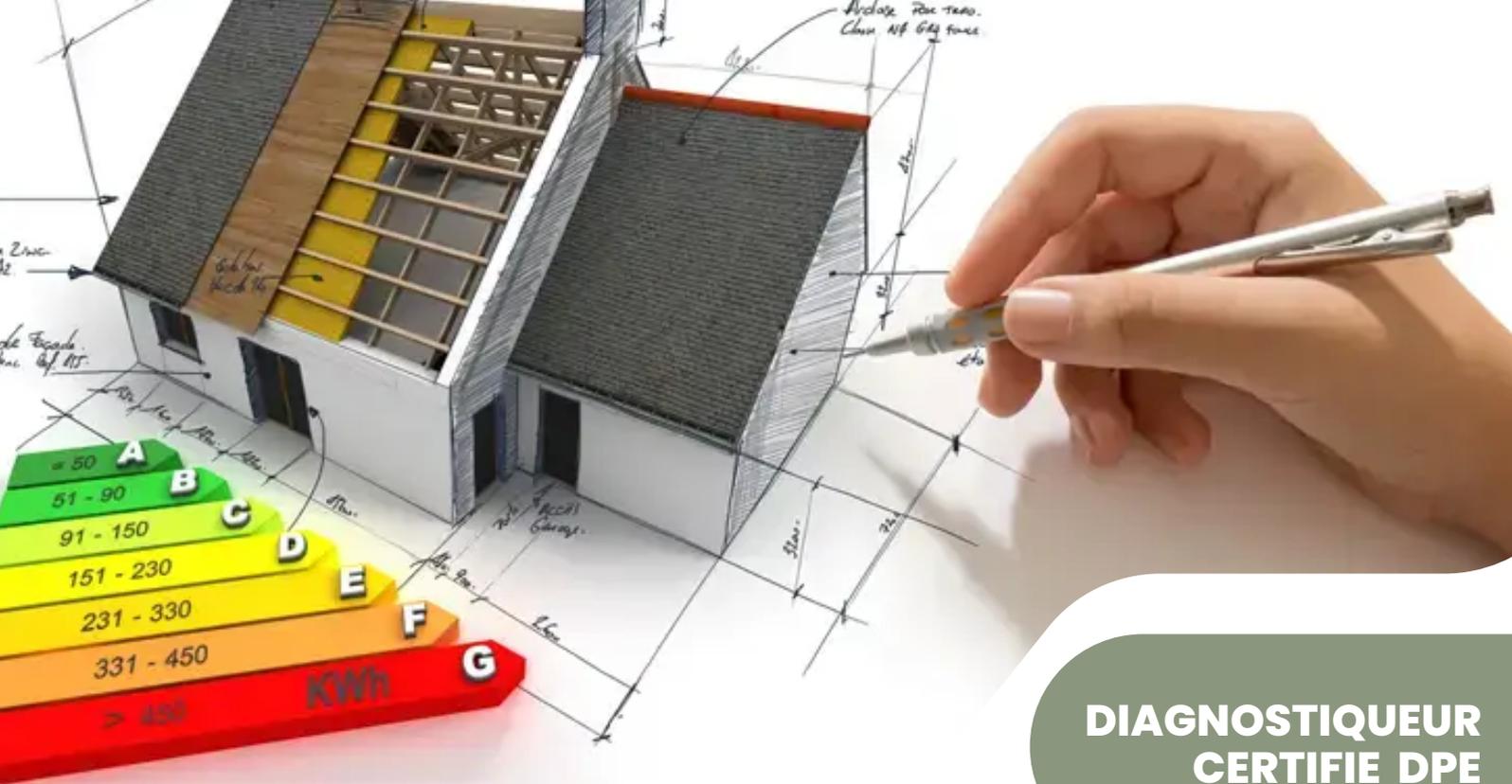
LES ÉTAPES DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

- 1- Définition du périmètre de l'étude énergétique
- 2- Pré-audit énergétique
- 3- Visite d'audit énergétique
- 4- Rapport d'audit énergétique
- 5- Plan d'actions



L'AIDE: MAPRIMERÉNOV' POUR VOTRE DPE HABITATION

Pour aider les ménages à le financer, il est possible de miser sur MaPrimeRénov'. Critères d'éligibilité, montant, démarches... Contactez nous et découvrez comment y prétendre !



DIAGNOSTIQUEUR CERTIFIE DPE



OBLIGATION

Depuis le 1er avril 2023, tout propriétaire d'une maison individuelle ou d'un immeuble comportant plusieurs logements classés F ou G a l'obligation de réaliser un audit énergétique.

L'audit énergétique concerne les propriétaires de maisons individuelles et les immeubles composés de plusieurs logements appartenant à un propriétaire unique proposés à la vente en France métropolitaine.



CERTIFICATION DPE

Le DPE collectif doit être obligatoirement effectué par un diagnostiqueur certifié. Cet expert ou experte doit disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle et être titulaire d'une certification DPE « tous types de bâtiments ».



AMELIORER SON DPE

L'utilisation de matériaux de construction écologiques peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration du DPE d'un appartement en copropriété.

Optez pour des matériaux isolants naturels, des peintures à faible teneur en CO2 et des revêtements de sol durables.

Les énergies renouvelables et les technologies à basse consommation énergétique sont préconisés.



07 67 33 24 11
 WWW.IMOA.PRO
 CONTACT@IMOA.PRO

PRIX ET AIDES

Chez un particulier, l'audit énergétique peut coûter entre 1000 et 1500€. Cette somme grimpe jusqu'à 10 000 € pour une copropriété ou une entreprise.

Si le bilan énergétique d'un logement fournit de précieuses informations, il n'est pas forcément à la portée de tous. D'autant plus qu'il est la porte d'entrée pour d'autres travaux et donc, d'autres dépenses. Mais la réalisation d'un audit énergétique chez soi permet de bénéficier de MaPrimeRénov' !

POURQUOI NOUS CHOISIR ?

Nous sommes un bureau d'engineering et de construction avec 2 ingénieurs (généraliste et électrotechnique) avec plus de 32 ans d'expérience consolidée dans le BTP et l'industrie.



Service

Nous attribuons une importance indéniable à la qualité de nos prestations pour une expérience client incomparable.



Suivez nous

- @ @construction.imoa.pro
- # #imoa.pro
- imoa.construction.pro
- imoa.pro
- imoa.pro



Rapport audit

Nous vous assurons une réactivité allant de 72h à 10 jours ouvrables maximum selon projet.